

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2320

20 septembre 2013

SOMMAIRE

Barwa Bauinvest S.à r.l.	111358	RRD	111348
Build Management 2 SA Participations 2 SCA	111358	Rreef Iberian Value Added II, S.A., SICAR	111347
Cabinet d'Expertises Luxembourgeois ..	111339	RSB Investissements S.à r.l.	111347
Cacyopee Immo S.A.	111339	Rumba Luxco 2 S.à r.l.	111348
Cadogan Investments, S.A.	111325	Russian Exchange Holding GP S.à r.l. ...	111315
CEP III First S.à r.l.	111317	Safran	111349
CFNR LUX	111325	Santis	111349
Compagnie Industrielle Internationale S.A.	111335	Schummer Frères S.à r.l.	111350
Coreval	111335	Secure Services S.à r.l.	111349
Cosan Luxembourg S.A.	111335	SeeReal Technologies S.A.	111348
Cuadernillos Luxembourg S.à r.l.	111326	SEMTAN Luxembourg SCA	111351
Fel Partners (Duisberg GP)	111316	SGBT Finance Partners S.A.	111350
HighBreed Capital Holding S.à r.l.	111356	Sicea S.A., SPF	111316
Hubbell Holdco Luxembourg S.à r.l.	111351	SIFC Development Holding S.à r.l.	111314
Intralot Finance Luxembourg S.A.	111359	SIFC Hotel Development S.à r.l.	111316
Promo Soparfi S.A.	111314	Silom Holding S.A.	111350
Q Luxco Canada S.à r.l.	111314	Société Holding de bois exotiques pour sciages et grumes	111348
Rail & Road Service S.à r.l.	111346	Société Internationale Italcementi (Lu- xembourg) S.A.	111350
Ratio S.à r.l.	111346	Software Development Services SA	111351
Real Estate Development S.A.	111346	Solica S.à r.l.	111315
Remo S.A.	111347	Stratégie et Conseil S.à r.l.	111349
Researches and International Communica- tions S.A.	111347	Sub-Studio	111349
R.M. Pomodoro S.à r.l.	111315	Talia Investments S.A.	111339
Rock Ridge RE 19	111347	Three Fifty Three Limited S.à r.l.	111348
Rock Ridge RE 20	111346	Torpet GmbH	111340
Rock Ridge RE 21	111315	Transports Steimetz s.à r.l.	111340
Rock Ridge RE 5	111346	Ultima Holding S.A.	111345
ROSKAM et DECLERCK Immobiliers s.à r.l.	111350	Urban Capital Lender 2 S.à r.l.	111340
R.P.S. Holding S.à r.l.	111314	Urbis GP S.à r.l.	111339

Promo Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 65.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013107280/11.

(130130195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Q Luxco Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.106,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 115.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2013107283/12.

(130130251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

R.P.S. Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 84.521.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P.S. HOLDING S.à r.l.

Référence de publication: 2013107288/10.

(130129737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 158.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 110.942.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 juillet 2013

En vertu des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 24 juillet 2013; il a été décidé comme suit:

- de révoquer M. Auguste Lamartinière de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 18 juillet 2013.
- de nommer Mme Fumi ITO, avec adresse professionnelle au 32, Old Slip 28th Floor, New York, NY 10005, Etats-Unis d'Amérique; gérant de la Société avec effet au 18 juillet 2013; et ce, pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Fumi Ito
- Philippe Salpetier
- Annick Magermans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Bouchra Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2013107373/21.

(130130491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

R.M. Pomodoro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4556 Differdange, 41, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 141.396.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2013107287/13.

(130129670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Russian Exchange Holding GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 168.243.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013107304/10.

(130129663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Rock Ridge RE 21, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.654.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2013107299/11.

(130129672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Solica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 124.523.

Décision de l'associé unique du 27.05.2013

Le soussigné, David Campoy, associé unique et gérant de la société SOLICA S.A.R.L a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le siège social situé au 66, boulevard Napoléon 1^{er} L-2210 Luxembourg de la société qui sera transféré à l'adresse suivante:

25, route d'esch L-1470 Luxembourg

Ce changement prendra effet à compter du 27.05.2013.

Deuxième résolution

L'associé unique confère tous pouvoirs à l'agent domiciliataire afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux résolutions prises.

Par ces résolutions précitées, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Référence de publication: 2013107387/20.

(130129560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 232.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.943.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 juillet 2013

En vertu des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 24 juillet 2013; il a été décidé comme suit:

- de révoquer M. Auguste Lamartinière de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 18 juillet 2013.
- de nommer Mme Fumi ITO, avec adresse professionnelle au 32, Old Slip 28th Floor, New York, NY 10005, Etats-Unis d'Amérique; gérant de la Société avec effet au 18 juillet 2013; et ce, pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Fumi Ito
- Philippe Salpetier
- Annick Magermans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Bouchra Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2013107374/21.

(130130490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Sicea S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.915.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2013

1. La liquidation de la société est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'adresse 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

MERLIS S.à r.l.

Signatures

Le liquidateur

Référence de publication: 2013107372/16.

(130131045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Fel Partners (Duisberg GP), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 100.969.

Par décision de l'assemblée générale du 17 avril 2013 ont été nommés Mme Christine Aubert et Mr Romolo Bardin en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance se compose désormais de 4 membres

- Monsieur Marcel STEPHANY demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange
- Monsieur François de la ROCHEFOUCAULD demeurant au 23 rue Rouget de l'Isle 78100 Saint Germain en Laye. France.
- Madame Christine AUBERT demeurant 7 allée des vergers 75012 Paris - France
- Monsieur Romolo BARDIN demeurant 20 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013108044/17.

(130130569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

CEP III First S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.211.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of July,

Before Us, Maître Francis Kessler, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company, submitted to the SICAR law regime, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.127711, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given on July 10, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed between the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not, except by way of public issuance.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may acquire intellectual property rights in any form and may grants rights in any such acquired intellectually property rights (by license agreement or otherwise) to any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "CEP III First S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Title II - Share capital, Shares and Transfer of shares

Art. 6. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (€12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one (1) Euro (€1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

Art. 7. Share premium account. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

Art. 8. Shareholders' rights. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferrable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Title III - Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers"). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 14. Delegation of power. The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. Minutes of the meetings. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, email, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

Art. 17. Liability of the managers. The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company.

Title IV - Shareholders' meetings

Art. 18. Shareholders' meetings. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Title V. - Accounting year and Annual accounts

Art. 19. Accounting year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Allocation of profits and Interim dividends. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per

cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

Title VI. - Liquidation and Dissolution

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 23. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Title VII. - Applicable law

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand thirteen.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CEP III Participations S.a r.l. SICAR, prenamed, declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euros (€12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euros (€12,500.-), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€12,500.-) is at the free disposal of the Company.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mrs Erica K. Herberg, Principal, born on June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mrs Barbara Imbs, Associate Vice President, born on September 20, 1977, in Haguenau, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957, in New York, United States of America, with professional address at Lansdowne House, 57, Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom;

- CEP III Managing GP Holdings, Ltd., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-204438 and having its registered office at Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town KY1-9002, Grand Cayman, Cayman Islands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Power

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, soumise au régime des SICAR, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127 711 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 10 juillet 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Titre I^{er} . - Forme, Objet social Durée, Nom, Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non, sauf par voie d'émission publique.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires.

La Société peut acquérir des droits de propriétés intellectuelles de toute forme et peut octroyer des droits à ces droits de propriété intellectuelle acquis (par contrat de licence ou autre) à toutes sociétés commerciale, industrielle, financière et autre luxembourgeoise ou étrangère.

La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société a comme dénomination «CEP III First S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Titre II. - Capital social, Parts sociales et Transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€1.-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'Assemblée des actionnaires, conformément à l'article 18 des statuts.

Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Art. 8. Droits des actionnaires. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Indivision des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre ces deux associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Titre III. - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, par (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement un pouvoir limité.

Art. 14. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant ces derniers à communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

Art. 16. Procès verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV. - Assemblée des actionnaires

Art. 18. Assemblée des actionnaires. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux gérants, sinon par les actionnaires représentant plus de la moitié des parts du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par email ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les décisions collectives prises lors d'une assemblée des associés seront adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la société exige l'unanimité.

Titre V - Exercice social et Comptes annuels

Art. 19. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Allocation des bénéfices et Dividendes intérimaires. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

Titre VI. - Liquidation et Dissolution

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 23. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille treize.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP III Participations S.à r.l. SICAR susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12,500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (€12,500.-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (€12,500.-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-) est à la libre disposition de la Société.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Mme Erica K. Herberg, Principal, née le 8 juin 1974, dans l'état de Caroline du Nord, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mme Barbara Imbs, Associate Vice President, née le 20 septembre 1977, à Haguenau, France, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Mr Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957, à New York, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume Uni;

- CEP III Managing GP Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-204438, et ayant son siège social Walker SPV Ltd., Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Cayman. La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

111325

Pouvoirs

La comparante donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9345. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013111997/447.

(130136609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Cadogan Investments, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 124.671.

Le conseil d'administration de la Société s'est prononcé sur la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes de la Société en date du 22 janvier 2013.

Il a été décidé de nommer FIDUO, dont le siège social est situé à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 - Luxembourg, et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B56 248.

FIDUO est nommé pour une durée déterminée, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui sera tenue pour approuver les comptes annuels 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111981/14.

(130135594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

CFNR LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 48.292.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 25 juin 2013

L'Assemblée Générale entérine la cooptation de Monsieur Jean-Marie MEYER en qualité d'administrateur en remplacement de M. Christian KLEIN, démissionnaire, avec effet au 18 décembre 2012, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, à savoir, jusqu'à l'assemblée générale réunie en 2013 pour statuer sur les comptes de 2012.

L'Assemblée Générale renouvelle des mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Michel BAUM, demeurant 95, rue des Bruyères à F-92310 SEVRES;
- Monsieur Patrice HAEGY, demeurant 11, rue Louis Pasteur à F-67380 LINGOLSHEIM;
- Monsieur Jean-Marie MEYER, demeurant 20, rue des Pommes à F-67201 ECKBOLSHEIM,

pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013

et renouvelle le mandat d'administrateur-délégué et de Président de M. Patrice HAEGY pour la durée de son mandat.

L'Assemblée générale ne renouvelle pas le mandat d'administrateur de Monsieur Aloyse SCHERER dont le mandat est arrivé à échéance.

L'Assemblée Générale ne renouvelle pas le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société FIDUO, et nomme en remplacement la société Auditeurs Associés, représentée par Monsieur Philippe SLENDZAK, enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés Luxembourg sous le numéro B93937, pour une période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

FIDUO

Référence de publication: 2013111001/25.

(130134694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Cuadernillos Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 179.154.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty fifth day of July.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Temprano Capital Partners Luxembourg S.à r.l., a company established and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, incorporated today by the undersigned notary;

- Napier Brown Holdings Limited, a company established and organized under the laws of Great Britain, having its registered office at International House, 1 St. Katharine's Way, London E1W 1XB, England, United Kingdom, registered with the Companies Register of the United Kingdom under number 00200917;

- Falcon Realty Limited, a company established and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola (BVI), registered with the Companies Register of the British Virgin Islands under number 472506

all the parties duly represented by Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxies given under private seal.

These proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "CUADERNILLOS LUXEMBOURG S.à r.l."

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may also enter into the following transactions (it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector):

- to grant every assistance and any financial support, whether by way of loans, advances or otherwise to its direct and indirect subsidiaries affiliates and/or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the direct and indirect shareholders of the Company as well as their direct and indirect subsidiaries;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its direct and indirect subsidiaries, affiliates and/or entities belonging to its Group, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at EUR 100,000.00 (one hundred thousand euros) represented by 1,000 (one thousand) shares of a par value of EUR 100 (one hundred euros) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

All shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of one hundred per cent (100%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of not less than one hundred per cent (100%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman of the board of managers with at least fourteen (14) Business Days' notice. Any given manager may call a special meeting of the board on not less than two (2) business days' notice to the remaining managers after the request of such manager to the chairman to convene a meeting and a failure by the chairman to do so in a term of twenty (20) Business Days. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favour of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls or other communication facilities.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers attending the meeting and, at least, one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the company to one of its members

The managers may further delegate specific powers to any managers or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B, (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
Temprano Capital Partners Luxembourg S.à r.l.	10,000	100	10,000
Napier Brown Holdings Limited	45,000	450	45,000
Falcon Realty Limited	45,000	450	45,000
Total:	100,000	1,000	100,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

The amount of EUR 100,000.00 (one hundred thousand euros) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2013.

111330

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros.

Extraordinary general meeting

The founding shareholders, representing the entire subscribed capital, have immediately proceeded to adopt the following resolutions as shareholders of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at five (5) the number of managers and to appoint the following persons for an unlimited duration:

- Mr. Manuel HACK, maître ès sciences économiques, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 June 1966, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, as Class A Manager;
- Mr. Anthony Stephen Patrick DRAKE, Treasurer, born in Aldershot, United Kingdom, on 1 February 1953, professionally residing at International House, 1 St Katharines Way, London, E1W 1XB, United Kingdom, as Class A Manager;
- Mr. Marcus Stewart Paddington FINCHAM, Company Director, born in London, United Kingdom, on 30 July 1975, professionally residing at Al Marruna Ltd 46 Catherine Place London SW1E 6HL, as Class A Manager;
- Mr. Volotovskiy VIACHESLAV, Company Director, born in St. Petersburg, Russian Federation, on 17 January 1973, professionally residing at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, as Class B Manager;
- Temprano Capital Partners Luxembourg S.à r.l., a company established and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, incorporated today by the undersigned notary, as Class B Manager.

II. The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of at least, one manager of category A and one manager of Category B.

III. The registered office of the Company shall be set at 6, Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Temprano Capital Partners Luxembourg S.à r.l., une société constituée et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire sous-signé;
- Napier Brown Holdings Limited, une société constituée et régie par les lois du Royaume Uni, ayant son siège social à International House, 1 St. Katharine's Way, Londres E1W 1XB, Royaume Uni, immatriculée au Royaume Uni sous le numéro de registre 00200917;
- Falcon Realty Limited, une société constituée et régie par les lois des îles vierges britanniques, ayant son siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, îles vierges britanniques, immatriculée aux îles vierges britanniques sous le numéro de registre 472506.

toutes les parties étant dûment représentées par Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de procurations données sous seing privé.

Ces procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les comparants ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «CUADERNILLOS LUXEMBOURG S.à r.l.».

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 100,000.00 (cent mille euros), représenté par 1,000 (mille) parts sociales d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par l'ensemble des associés représentant l'entièreté du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de l'ensemble des propriétaires de parts sociales représentant l'entièreté des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, peut décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B.

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par le président du conseil de gérance avec un préavis d'au moins 14 (quatorze) jours ouvrables. Chaque gérant peut convoquer les autres membres du conseil de gérance à l'organisation d'un conseil spécial de gérance, au minimum 2 (deux) jours ouvrables après qu'une requête similaire de la part de ce gérant a été introduite auprès du président du conseil de gérance afin que ce dernier organise un tel conseil et qu'un tel conseil n'ait pas été tenu dans le délai de 20 jours ouvrables. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique ou tous autres moyens de communication.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par tous les gérants participant au conseil de gérance, au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe à toute personne à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant (s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les comparants ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en numéraire les montants ci- après énoncés:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
Temprano Capital Partners Luxembourg S.à r.l.	10,000	100	10,000
Napier Brown Holdings Limited	45,000	450	45,000
Falcon Realty Limited	45,000	450	45,000
Total:	100,000	1,000	100,000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

La somme de EUR 100,000.00 (cents mille euros) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à EUR 2,000 (deux mille euros).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décident de fixer à cinq (5) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes pour une durée illimitée:

- Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 Juin 1966, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, comme gérant de catégorie A;

- Monsieur Anthony Stephen Patrick DRAKE, trésorier, né à Aldershot, Royaume-Uni, le 1^{er} février 1953, résidant professionnellement à International House, 1 St Katharines Way, Londres, E1W 1XB, Royaume Uni, comme gérant de classe A;

- Monsieur Marcus Stewart Paddington FINCHAM, gérant de société, né à Londres, Royaume-Uni, le 30 Juillet 1975, résidant professionnellement au Al Marruna Ltd 46 Catherine Place Londres SW1E 6HL, Royaume Uni, comme gérant de classe A;

- Monsieur Volotovskiy VIACHESLAV, gérant de société, né à St. Petersburg, Russie, le 17 janvier 1973, professionnellement demeurant au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B;

- Temprano Capital Partners Luxembourg S.à r.l., une société constituée et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B.

II. Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un des gérants.

III. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9992. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013111021/495.

(130135406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Coreval, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 32.573.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111016/10.

(130134513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Compagnie Industrielle Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 281, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013111014/10.

(130135495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Cosan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.646.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-fifth day of July,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Cosan Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.646 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on February 28, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1014 of April 27, 2013. The articles of associations of the Company have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Cosan S.A. Indústria e Comércio, a company incorporated under the laws of Brazil, having its registered office at Avenida Juscelino Kubitschek, n° 1327, 4th floor, Bairro Vila Nova Conceição, São Paulo, State of São Paulo, registered with the Brazilian trade and companies register, under number CNPJ/MF n° 50.746.577/0001-15 (the Sole Shareholder),

here represented by Aurélien Le Ret, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire share capital of the Company.

II. The bondholders of the Company have been properly convened to the Meeting pursuant to the notice sent to The Depository Trust Company, as depository of the bonds on July 16, 2013.

III. The Company's capital is presently set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) represented by five hundred thousand (500,000) shares in registered form, having a nominal value of ten cents of a dollar (USD 0.10) each, all subscribed and fully paid up.

IV. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) represented by five hundred thousand (500,000) shares in registered form, having a nominal value of ten cents of a dollar (USD 0.10) each, to fifty thousand and one United States Dollars (USD 50,001.-) by way of the issue of ten (10) new shares in registered form, having a nominal value of ten cents of a dollar (USD 0.10) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. here above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted in item 1. here above.

4. Amendment to the shares' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company acting individually with full power of substitution to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shares' register of the Company.

5. Any other business.

V. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

VI. The appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) represented by five hundred thousand (500,000) shares in registered form, having a nominal value of ten cents of a dollar (USD 0.10) each, to fifty thousand and one United States Dollars (USD 50,001.-) by way of the issue of ten (10) new shares in registered form, having a nominal value of ten cents of a dollar (USD 0.10) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared that it subscribes for ten (10) new shares, having a par value of ten cents of a dollar (USD 0.10), and fully pays them up by way of a contribution in cash amounting to two million nine hundred fifty thousand United States Dollars (USD 2,950,000.-).

The contribution in cash in an amount of two million nine hundred fifty thousand United States Dollars (USD 2,950,000.-) is allocated as follows:

- the amount of one United States Dollar (USD 1.-) is allocated to the share capital of the Company; and
- the amount of two million nine hundred forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars (USD 2,949,999.-) is allocated to the share premium of the Company.

The amount of two million nine hundred fifty thousand United States Dollars (USD 2,950,000.-) is at the disposal of the Company and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at fifty thousand and one United States Dollars (USD 50,001.-), represented by five hundred thousand and ten (500,010) shares in registered form, having a par value of ten cents of a dollar (USD 0.10) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shares' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company acting individually with full power of substitution to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shares' register of the Company.

Estimated Costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing parties, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire de Cosan Luxembourg S.A., une société anonyme, régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.646 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1014 du 27 avril 2013. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Cosan S.A. Indústria e Comércio, une société constituée selon les lois du Brésil, dont le siège social se situe à Avenida Juscelino Kubitschek, n° 1327, 4^{ème} étage, Bairro Vila Nova Conceição, São Paulo, State of São Paulo, immatriculée auprès du Registre de Commerce brésilien, sous le numéro CNPJ/MF n° 50.746.577/0001-15 (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Aurélien Le Ret, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Actionnaire Unique détient toutes les actions dans le capital social de la Société.

II. Les obligataires de la Société ont été dûment convoqués à l'Assemblée par l'avis de convocation envoyé à The Depository Trust Company, en tant que dépositaire des obligations le 16 juillet 2013.

III. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune, toute souscrites et entièrement libérées.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un dollar américain afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune, à cinquante mille un dollars américains (USD 50.001,-) par l'émission de dix (10) nouvelles actions sous forme nominative ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée sous le point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles actions émises dans le registre des actionnaires de la Société.

5. Divers.

V. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Actionnaire Unique se considère comme valablement convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et par conséquent renon aux droits et formalités auxquels il a droit en rapport avec la convocation de l'Assemblée.

VI. La partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un dollar américain afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune, à cinquante mille un dollars américains (USD 50.001,-) par l'émission de dix (10) nouvelles actions sous forme nominative ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix (10) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux millions neuf cent cinquante mille dollars américains (USD 2.950.000,-).

L'apport en numéraire d'un montant de deux millions neuf cent cinquante mille dollars américains (USD 2.950.000,-) est alloué comme suit:

- le montant de un dollar américain (USD 1,-) est alloué au compte capital social de la Société;
- le montant de deux millions neuf cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 2.949.999,-) est alloué à la prime d'émission de la Société.

Le montant de deux millions neuf cent cinquante mille dollars américains (USD 2.950.000,-) est à la disposition de la Société et la preuve dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cinquante mille un dollars américains (USD 50.001,-), représenté par cinq cent mille dix (500.010) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune»

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles actions émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Le Ret, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 août 2013. Relation: EAC/2013/10218. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013113043/187.

(130137122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Cabinet d'Expertises Luxembourgeois, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 139.449.

—
Extrait Analytique de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2013

Résolution Unique:

L'assemblée générale décide de nommer en tant que Commissaire aux Comptes, à partir du 1^{er} janvier 2012 et pour une durée expirant après l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015:

Madame Anne-Françoise MOUTSCHEN, employée, née le 19 juillet 1969 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4141 Louveigné, 67, rue des Fawes;

Pour extrait analytique certifié sincère et conforme à l'original

Jean-Pierre Paduart

Administrateur Unique

Référence de publication: 2013113047/16.

(130137563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Cacyopee Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.298.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CACYOPEE IMMO S.A.

Référence de publication: 2013113049/11.

(130137350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Urbis GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.135.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114317/9.

(130138023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Talia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 171.604.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2013

Siège Social

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle de deux administrateurs:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

- Madame Sophie BATARDY, demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

L'Assemblée Générale constate également le transfert de siège du Commissaire aux comptes: la société MGI FISOGEST S.à.r.l. a sin siège au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013114292/18.

(130138055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Torpet GmbH, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 86.651.

A décidé de dénoncer le siège avec effet immédiat de la société

TORPET GmbH

Société à responsabilité limitée

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86 651

Luxembourg, le 5 août 2013.

CF Corporate Services

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013114301/15.

(130138321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Transports Steimetz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 3, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 139.114.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013114302/10.

(130138421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Urban Capital Lender 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.135.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of July,

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Urban Capital Lender 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg register of commerce and companies ("UCL 1"),

duly represented by Mrs Sara Lecomte, having here professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 29, 2013 in Luxembourg;

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Shareholder") of Urban Capital Lender 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg register of commerce and companies, incorporated on 24 July 2013 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg not yet published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Amendment of article 5 of the Company's articles of association (the Articles) in order to modify the Company's corporate capital composition (as defined in the Articles)

2. Amendment of article 6 of the Articles in order to add the shares entitlement matters (as defined in the Articles)

3. Amendment of article 16 of the Articles in order to amend the allocation of profit matters (as defined in the Articles)

4. Amendment of article 17 of the Articles in order to modify the Dissolution and liquidation matters (as defined in the Articles)

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Shareholders, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

Resolutions
First resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend Article 5 of the Articles so that it reads as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at GBP 12,500, represented by fifty (50) Ordinary Shares and fifty (50) Mandatory Redeemable Preferred Shares ("MRPS") in registered form with a nominal value of GBP 125 each. The Ordinary Shares and the MRPS are individually referred to as a share and collectively as the Shares

5.2. MRPS:

(i) All MRPS shall be identical in all respects.

(ii) Redemption:

(1) Redeemable Shares: The MRPS are redeemable shares in accordance with the provisions of these Articles. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable (in case of plurality of Class MRPS shareholders, on a pro rata basis of redeemable MRPS held by each MRPS shareholder) (a) upon request of the Company and (b) in accordance with the terms & conditions of the MRPS mandatorily after 10 years as from the date of issuance of the MRPS. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the board of managers of the Company by an affirmative vote of the General Meeting held in accordance with Articles 12 and 13.

(2) Special Reserve: An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves.

(3) Redemption Price: Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS share-holder(s), the redemption price of each MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the par value of the MRPS plus any pro rata outstanding MRPS premium plus any accrued and unpaid dividends.

(4) Redemption Procedure: Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS shareholder(s), at least three (3) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered MRPS shareholder, at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such MRPS shareholder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of MRPS. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date."

5.3. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of the premium account is at the free disposal of the Board of Managers.

5.4. The Company can repurchase its own Shares by a decision of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts and to the extent legally possible.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend Article 6 so that it reads as follows:

" **6.1.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. For the purpose of this article, "transfer" shall mean sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.4. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

6.5. Each Share (i.e. each MRPS and each Ordinary Share) entitles the holder to one (1) vote."

Third resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend Article 16 so that it reads as follows:

" **16.1.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. Each MRPS's shareholder shall be entitled to a preferential and cumulative dividend of 0.25% of the value of the MRPS together with any MRPS premium.

16.3. The General Meeting determines how the surplus, after payment of the preferential and cumulative dividend, is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

16.4. After payment of the preferential and cumulative dividend, in case the General Meeting decides to proceed with the payment of a dividend as foreseen in Article 16.3 each Ordinary Share's shareholder shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the percentage of the notional capital held by him/it in the Company, notional capital meaning the Ordinary Shares subscribed by him/it plus any share premium attached to the Ordinary Shares.

16.5. In accordance with the provisions of Article 16, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

16.6. Any interim net profit of the Company as of the date of issuance of the MRPS (not otherwise distributed to the holder of the Ordinary Shares) shall only be allocable and payable on such Ordinary Shares."

Fourth resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend Article 17 so that it reads as follows:

" **17.1.** The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company subject to Article 17.2 below.

17.2. After payment of all third party debts and liabilities of the company or deposit of any funds to that effect, the MRPS shareholder or, in case there is a plurality of MRPS shareholders, each MRPS shareholder will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid dividends, if any, and to the reimbursement of the percentage of notional capital held by each of them in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by him/it plus any pro rata outstanding MRPS premium.

17.3. After payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the MRPS and reimbursement of the notional capital of the MRPS or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage of the notional capital held by each of them in the Company." There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

En l'an deux mille treize, le trente juillet,

Par devant le soussigné Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Urban Capital Lender 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, (encours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) ("UCL 1"),

valablement représentée par Madame Sara Lecomte, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé le 29 juillet 2013 à Luxembourg;

Laquelle procuration, après avoir été signée ne variatur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparants est l'associé unique (l'"Associé") de Urban Capital Lender 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, (encours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), constituée le 24 juillet 2013 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

L'Associé a ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l'"Agenda"):

Agenda

1. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de modifier la composition du capital social de la société (tel que ce terme est défini dans les Statuts)

2. Modification de l'article 6 des Statuts afin d'ajouter les Sujets Réservés au droit des parts sociales (tel que ce terme est défini dans les Statuts)

3. Modification de l'article 16 des Statuts afin de modifier la matière d' allocation du profit (tel que ce terme est défini dans les Statuts)

4. Modification de l'article 17 des Statuts afin de modifier les sujets réservés à la dissolution et la liquidation (tel que ce terme est défini dans les Statuts)

L'Associé, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ayant pris connaissance des différents points figurant à l'Agenda, ont requis le notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Résolutions

Première résolution

L'Associé décide à l'unanimité de modifier l'Article 5 des Statuts de façon à ce qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par cinquante (50) parts sociales ordinaires et cinquante (50) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (les «MRPS»), sous forme nominative et ayant chacune une valeur nominale de cent vingt-cinq livres Sterling (GBP 125,-). Les parts sociales ordinaires et les MRPS sont dénommées individuellement «Part Sociale» et collectivement les «Parts Sociales».

5.2. Les MRPS:

(i) Tous les MRPS seront identiques à tous égards

(ii) Le rachat:

(1) Les parts sociales rachetables: les MRPS sont rachetables conformément aux dispositions de ces statuts. Souscrites et entièrement libérées, les MRPS seront rachetables (en cas de pluralité d'associés, sur base d'un prorata des MRPS rachetables détenues par chaque associé) (a) à la demande de la Société et (b) conformément aux termes et conditions des MRPS après dix ans à partir de la date d'émission des MRPS. Le rachat des MRPS peut uniquement être fait en utilisant les sommes disponibles et distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi (fonds distribuables, incluant les réserves extraordinaires constituées des fonds reçus par la Société par prime d'émission) ou en procédant à une nouvelle émission dans le but de ce rachat. Les MRPS rachetées devront être supprimées à la demande du conseil de gérance de la Société par un vote affirmatif de l'assemblée générale tenue conformément aux articles 12 et 13.

(2) La réserve spéciale: un montant égal à la valeur nominale ou, en cas d' absence de celui-ci, la valeur nominale comptable de toutes les MRPS rachetées devra être incluse à une réserve qui ne pourra pas être distribuée aux associées, sauf dans le cas d'une diminution du capital social souscrit; cette réserve ne pourra être utilisée que pour augmenter le capital social souscrit par incorporation des réserves

(3) Le prix de rachat: sauf indication contraire, (i) dans ces articles ou (ii) par un accord écrit qui serait conclu entre la Société et le/les associé(s) détenteurs de MRPS, le prix de rachat de chaque MRPS payé en numéraire ou en nature

sera égal à la valeur nominale de ces MRPS augmenté de toutes primes d'émission impayées en relation avec les des MRPS impayées et des dividendes accumulés impayés.

(4) La procédure de rachat: Sauf disposition contraire par convention écrite entre la Société et l'associé (s) détenant les MRPS, au moins (3) trois jours avant la date de remboursement, un avis écrit doit être envoyé par courrier recommandé à chaque associé détenteur de MRPS à sa dernière adresse inscrite dans le registre des associés, en lui indiquant le nombre de MRPS qui sera racheté, en précisant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour soumettre au rachat les MRPS à la Société et la date prévue pour l'assemblée générale des associés devant statuer sur le rachat de ces MRPS. Le prix de rachat de ces MRPS doit être libellé à l'ordre de la personne dont le nom figure sur le registre des associés comme étant le propriétaire de celui-ci sur le compte bancaire fourni à la Société par l'associé avant la date de rachat.

5.3. Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition du Conseil de Gérance.

5.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminés par le Conseil de Gérance sur base des Comptes Intérimaires pertinents et dans la limite légalement autorisée."

Seconde résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier l'Article 6 des Statuts de façon à ce qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Aux fins du présent Article, "transfert" désigne la vente, la cession, le transfert, l'échange, le nantissement, l'hypothèque ou toute autre aliénation.

Le transfert de parts sociales s'effectuera par acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.4. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

6.5. Chaque part sociale (chaque MRPS et chaque part sociale ordinaire) donne droit à un (1) vote.»

Troisième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier l'Article 16 des Statuts de façon à ce qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **16.1.** Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts

16.2. Chaque MRPS donne droit à un dividende préférentiel et cumulatif de 0,25% de la valeur des MRPS augmenté de toute prime sur celle-ci.

16.3. L'assemblée générale décidera de l'affectation du surplus, après distribution de dividende préférentiel et cumulatif. L'assemblée générale pourra affecter ce solde au paiement de dividende, à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

16.4. Après paiement du dividende privilégié et cumulatif, dans le cas où l'assemblée générale décide de procéder à la distribution d'un dividende, comme prévu dans l'article 16.3, les détenteurs de chaque part sociale ordinaire aura droit à une fraction du bénéfice total distribué au prorata du pourcentage du capital notionnel détenues par celui-ci dans la Société, le capital notionnel signifiant les parts sociales ordinaires souscrites par celui-ci augmenté par la prime d'émission attachés aux parts sociales ordinaires.

16.5. Conformément aux dispositions de l'article 16, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes intérimaires est établi par le Conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices

réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil de gérance de la Société dans les deux (2) mois à compter de la date de l'état des comptes intérimaires;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant distribué en tant que dividende intérimaire apparaît supérieur au montant disponible à la distribution, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

16.6. Tout bénéfice intérimaire net de la Société à compter de la date d'émission des MRPS (autrement non distribué aux détenteurs d'parts sociales ordinaires) sera uniquement affecté et payables sur ces parts sociales ordinaires.»

Quatrième Résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier l'Article 17 des Statuts de façon à ce qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **17.1.** La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale des associés, qui agira selon les conditions prescrites pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nommera un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminera leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sous réserve de l'article 17.2 ci-dessous.

17.2. Après paiement de toutes les dettes de la Société aux parties tierces et ou du dépôt des fonds à cet effet, l'associé détenteur de MRPS ou, dans le cas où il y a plusieurs associés détenteurs de MRPS, chaque associé détenteur de MRPS aura droit à un montant payable en numéraire ou en nature correspondant à ses dividendes accumulés et non versés, le cas échéant, et au remboursement de la proportion du capital notionnel détenue par chacun d'entre eux dans la Société, le capital notionnel signifiant le capital social de la Société souscrit par celui-ci augmenté du prorata de toute prime d'émission sur MRPS.

17.3. Après paiement de toutes les dettes de la Société (y compris celles demandées par les associés) et après paiement de tous les dividendes accumulés et non versés à l'égard des MRPS et remboursement du capital notionnel sur celle-ci ou du dépôt des fonds à cet effet, le surplus sera versé aux détenteurs d'parts sociales ordinaires proportionnellement au pourcentage du capital notionnel détenu par chaque associé dans la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35764. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013114315/282.

(130138395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Ultima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 143.834.

EXTRAIT

Comme décidé dans l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juillet 2013, la Société prend acte de la nomination au poste d'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2013, de:

- Monsieur Julien GUILLAUME, Administrateur de type B, né le 03/07/1984 à Messancy (Belgique) et situé professionnellement au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

La Société prend également acte de la démission de Monsieur Luc Gerondal, Administrateur de type B, avec effet au 29 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013111709/17.

(130135120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Rail & Road Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 146.746.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013107306/10.

(130130002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Rock Ridge RE 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.752.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2013107300/11.

(130129790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Rock Ridge RE 20, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.240.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2013107298/11.

(130129945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Ratio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RATIO SARL

Référence de publication: 2013107308/10.

(130130289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.211.

Dépôt rectificatif des comptes annuels au 31/12/2011 suite au dépôt n° L130076640 du 15/05/2013

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliaire

Référence de publication: 2013107310/12.

(130129967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Remo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 36.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013107313/10.

(130130013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Rock Ridge RE 19, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.245.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2013107297/11.

(130129882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Rreef Iberian Value Added II, S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.840.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 Juillet 2013.

Référence de publication: 2013107321/11.

(130130516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

RSB Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 36, Beetebuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 166.802.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107322/10.

(130129360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Researches and International Communications S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.077.

EXTRAIT

Nous avons dénoncé avec effet immédiat par lettre recommandée datée du 17 juillet 2013 tout office de domiciliation de la société Researches and International Communications S.A. ayant son siège statutaire au 126, rue Cents L-1319 Luxembourg et inscrit au RCSL sous la section B numéro 86077.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Référence de publication: 2013107314/12.

(130130273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

RRD, Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 107.420.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107320/9.

(130129562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Rumba Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.022.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rumba Luxco 2 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013107323/11.

(130129377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.913.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107336/10.

(130130125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Société Holding de bois exotiques pour sciages et grumes, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013107346/10.

(130130103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Three Fifty Three Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 30.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 169.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 juillet 2013.
Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A.
3A, Val Ste Croix
L-1371 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013107421/14.

(130129485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Safran, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 46.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Jeanne KIEFFER.

Référence de publication: 2013107362/10.

(130130403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Sub-Studio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7593 Beringen, 7, rue Wenzel.
R.C.S. Luxembourg B 160.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013107359/10.

(130129448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Santis, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 157.702.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2013107363/11.

(130130415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Secure Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 171.749.

Les comptes annuels au 31 December 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013107367/10.

(130129966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Stratégie et Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 158.082.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 25 juillet 2013 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

Mme Monique RICHARD	62 parts
M. Jean-Pierre XHONNEUX	62 parts
Total:	124 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107357/13.

(130129329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

SGBT Finance Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 154.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107371/10.

(130130343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Silom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.422.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SILOM HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013107376/10.

(130129689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Schummer Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 27.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Guy SCHUMMER

Le gérant

Référence de publication: 2013107365/11.

(130130307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

SIIL, Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 40.258.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107385/10.

(130129529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

ROSKAM et DECLERCK Immobiliers s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.866.

Extrait des résolutions prises par les gérants le 7 janvier 2013

Yvet Roskam et Nicole Declerck, gérants de la société à responsabilité limitée ROSKAM et DECLERCK Immobiliers, ont pris la décision suivante:

1. De transférer le siège social, rétroactivement au 2 janvier 2013, à l'adresse suivante:

Rue d'Arlon, 6 à L-8399 Windhof.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013107315/13.

(130129673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

SEMTAN Luxembourg SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.811.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013107369/11.

(130129976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Software Development Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 86, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 53.745.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La société

Signature

Référence de publication: 2013107386/11.

(130130372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Hubbell Holdco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.988,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 177.330.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of July.

Before Maitre Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Wepawaug Canada Corp., a company incorporated under the laws of Nova Scotia, having its registered office at 1300-1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf, Tower II, Halifax, Nova Scotia, B3J 3R7, Canada, and registered with the Registrar of Joint Companies under number 3092049 (the "Contributor" or "Sole Shareholder")

hereby all duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in 5 rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Sole Shareholder is the shareholder of Hubbell Holdco Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 177.330 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 10 May 2013.

II.- The 12,985 (twelve thousand nine hundred and eighty-five) shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 3.- (three British Pounds) so as to raise it from its current amount of GBP 12,985.- (twelve thousand nine hundred and eighty-five British Pounds) to GBP 12,988.- (twelve thousand nine hundred and eighty-eight British Pounds) by the issuance of 3 (three) new shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each, subject to the payment of a global share premium amounting to GBP 290,349,173.- (two hundred ninety million three hundred forty-nine thousand one hundred seventy-three British Pounds), out of which an amount of GBP 1,298.80.- (one thousand two hundred ninety-eight British Pounds and eighty cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Wepawaug Canada Corp. of the new shares by way of contributions in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and

6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by the issuance of 3 (three) new shares with a par value of GBP 1.- (one British Pound) each (the "New Shares"), so as to raise it from its current amount of GBP 12,985.- (twelve thousand nine hundred and eighty-five British Pounds) to GBP 12,988.- (twelve thousand nine hundred and eighty-eight British Pounds), subject to the payment of a global share premium in an amount of GBP 290,349,173.- (two hundred ninety million three hundred forty-nine thousand one hundred seventy-three British Pounds) (the "Share Premium"), out of which an amount of GBP 1,298.80.- (one thousand two hundred ninety-eight British Pounds and eighty cents) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid by contributions in kind consisting of the following assets (the "Contribution"):

- legal and beneficial title to 5,999 (five thousand nine hundred and ninety-nine) registered shares, and beneficial title to 1 (one) share, with a nominal value of CHF 1,000 (one thousand Swiss Francs) each, together representing approximately 100% of the share capital of Haefely Test AG, a Swiss corporation limited by shares, having its registered office at Birsstrasse 300, CH-4052 Basel, Switzerland and registration number CH-270.3.012.275-8, for an aggregate amount of GBP 54,935,802.- (fifty-four million nine hundred thirty-five thousand eight hundred two British Pounds);

- 8,800,001 (eight million eight hundred thousand and one) ordinary shares, with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each, representing 100% of the share capital of Hubbell Holdings Limited, a private limited liability company organized and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Mitre House, 160 Aldersgate Street, London, EC1A 4DD and registration number 04316671, for an aggregate amount of GBP 203,500,000.- (two hundred three million five hundred thousand British Pounds); and

- 1,000 (one thousand) shares, with a par value of USD 1.- (one United States Dollar) each, representing 100% of the share capital of Hubbell Finance, LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with its principal place of business at 40 Waterview Drive, Shelton, CT, United States of America and registration number 3835914, for an aggregate amount of GBP 31,913,374.- (thirty-one million, nine hundred thirteen thousand, three hundred seventy-four British Pounds).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares and the Share Premium by the Contributor through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Da-Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

Valuation

The value of the Contribution amounts to GBP 290,349,176.- (two hundred ninety million three hundred forty-nine thousand one hundred seventy-six British Pounds).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 11 July 2013.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Agnes Csorgo, category A manager, professionally residing at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- b) Mrs. Inna Horner, category A manager, professionally residing at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- c) Mr. Wayne A. Cable, category B manager, professionally residing at 40 Waterview Drive, Shelton, CT 06484, United States of America; and
- d) Mrs. Megan C. Preneta, category B manager, professionally residing at 40 Waterview Drive, Shelton, CT 06484, United States of America,

all represented here by Mrs. Sofia Afonso Da-Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Wepawaug Canada Corp.: GBP 12,988 (twelve thousand nine hundred and eighty-eight) shares.

The notary acknowledges that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at GBP 12,988.- (twelve thousand nine hundred and eighty-eight British Pounds), represented by 12,988 (twelve thousand nine hundred and eighty-eight) shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7.000,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the power of attorney holder of the person appearing, the power of attorney holder signed together with us, the notary, the present or iginal deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Wepawaug Canada Corp., une société constituée selon les lois de la Nouvelle-Ecosse, ayant son siège social sis au 1300-1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf, Tower II, Halifax, Nouvelle-Ecosse, B3J 3R7, Canada, et immatriculée auprès du «Registrar of Joint Companies» sous le numéro 3092049 Apporteur» ou «Associé Unique»)

ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'Associé Unique est l'associé de Hubbell Holdco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.330 (la «Société»), constituée par un acte notarié dressé par le notaire soussigné, le 10 mai 2013.

II.- Les 12.985 (douze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

«Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3 GBP (trois livres sterling) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 12.985 GBP (douze mille neuf cent quatre-vingt-cinq livres sterling) à 12.988 GBP (douze mille neuf cent quatre-vingt-huit livres sterling) par l'émission de 3 (trois) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 290.349.173 GBP (deux cent quatre-vingt-dix millions trois cent quarante-neuf mille cent soixante-treize livres sterling), dont un montant de 1.298,80 GBP (mille deux cent quatre-vingt-dix-huit livres sterling et quatre-vingts pence) sera affecté à la réserve légale, le tout devant entièrement libéré par un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Wepawaug Canada Corp. des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification corrélative du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.»

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué, et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société par l'émission de 3 (trois) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) (les «Nouvelles Parts Sociales»), de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 12.985 GBP (douze mille neuf cent quatre-vingt-cinq livres sterling) à 12.988 GBP (douze mille neuf cent quatre-vingt-huit livres sterling), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 290.349.173 GBP (deux cent quatre-vingt-dix millions trois cent quarante-neuf mille cent soixante-treize livres sterling) (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 1.298,80 GBP (mille deux cent quatre-vingt-dix-huit livres sterling et quatre-vingts pence) sera affecté à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant aux actifs suivants Apport»):

- propriété juridique et effective de 5.999 (cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales nominatives, et la propriété effective de 1 (une) part sociale, d'une valeur nominale de 1.000 CHF (mille francs suisses) chacune, représentant ensemble environ 100% du capital social de Haefely Test AG, une société suisse, ayant son siège social sis à Birsstrasse 300, CH-4052 Bâle, Suisse et immatriculée sous le numéro CH-270.3.012.275-8, pour un montant global de 54.935.802 GBP (cinquante-quatre millions neuf cent trente-cinq mille huit cent deux livres sterling);

- 8.800.001 (huit millions huit cents mille une) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) chacune, représentant 100% du capital social de Hubbell Holdings Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis à Mitre House, 160 Aldersgate Street, Londres, EC1A 4DD et immatriculée sous le numéro 04316671, pour un montant global de 203.500.000 GBP (deux cent trois millions cinq cents mille livres sterling); et

- 1.000 (mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant 100% du capital social de Hubbell Finance, LLC, une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, E.U.A., ayant son centre d'affaire principal au 40 Waterview Drive, Shelton, CT, E.U.A. et immatriculée sous le numéro 3835914, pour un montant global de 31.913.374 GBP (trente-et-un millions neuf cent treize mille trois cent soixante-quatorze livres sterling).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par l'Apporteur par le biais de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Da-Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclarant souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur par le biais de l'Apport, qui est désormais à la disposition de la Société.

Evaluation

La valeur de l'Apport s'élève à 290.349.176 GBP (deux cent quatre-vingt-dix millions trois cent quarante-neuf mille cent soixante-seize livres sterling).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur d'apport datée du 11 juillet 2013.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Mme Agnes Csorgo, gérante de catégorie A, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) Mme Inna Horner, gérante de catégorie A, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

c) M. Wayne A. Cable, gérant de catégorie B, résidant professionnellement au 40, Waterview Drive, Shelton, CT 06484, Etats-Unis d'Amérique; et

d) Mme Megan C. Preneta, gérante de catégorie B, résidant professionnellement au 40, Waterview Drive, Shelton, CT 06484, Etats-Unis d'Amérique,

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informé de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, approuvent expressément la description de cet Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'actionnariat de la Société de la Société est désormais composé de:

- Wepawaug Canada Corp.: 12.988 GBP (douze mille neuf cent quatre-vingt-huit) parts sociales.

Le notaire reconnaît que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que le conseil de gérance peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 12.988 GBP (douze mille neuf cent quatre-vingt-huit livres sterling), représenté par 12.988 (douze mille neuf cent quatre-vingt-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) chacune.»

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire des personnes présentes, le mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9587. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112239/248.

(130136194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

HighBreed Capital Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.574.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of April.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the unitholders of HighBreed Capital Holding S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée or "S.à r.l."), having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "R.C.S.") under number B 0166574, incorporated by a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, on November 18, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 738 of March 20, 2012.

The meeting is presided by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKE, private employee, professionally residing in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, as secretary of the Meeting.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, professionally residing in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, as scrutineer of the Meeting.

The Chairman declares and meeting of unitholders agrees:

- that the unitholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the unitholders present, the proxies of the unitholders represented and the members of the board of the general meeting of unitholders;

- that the present meeting of unitholders is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda.

Agenda

1. Acknowledgement and acceptance of the transfer of the registered office of the Company from:

(i) 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; to

(ii) 23, Route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, and subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation.

2. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The meeting of unitholders acknowledges, accepts and RESOLVES to transfer the registered office of the Company from:

(i) 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; to

(ii) 23, Route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Meeting of Unitholders resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth be read as follows:

" Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Strassen.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de HighBreed Capital Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.166.574. La Société a été constituée le 17 janvier 2011 par un acte de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, le 18 novembre 2011, publié dans le Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°738 du 20 mars 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, demeurant professionnellement au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président, déclare et l'assemblée des associés approuve:

- que les associés présents ou représentés et le nombre de parts détenues par eux ressortent d'une liste de présence, annexée au présent acte et dûment signée par les associés présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau de l'assemblée;

- que la présente assemblée des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour produit ci-dessous:

1. Ordre du jour

1. Constatation et acceptation du transfert du siège social de la Société de:

(i) 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; vers

(ii) 23, Route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand Duché de Luxembourg,

et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de constater et d'accepter le transfert du siège social de la Société de:

(i) 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; vers

(ii) 23, Route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand Duché de Luxembourg,

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Strassen.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les noms, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. A. Delagardelle, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mai 2013. LAC/2013/20595. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112233/128.

(130135954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Build Management 2 SA Participations 2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.123.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Build Management 2 S.A. Participations 2 S.C.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013107651/12.

(130131403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Barwa Bauinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 139.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Barwa Bauinvest S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013107635/11.

(130130872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Intralot Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.543.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of July,
Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Intralot Global Securities B.V., a company limited by shares validly organised and existing under the laws of the Netherlands, with registered office at Nachtwachtlaan 20 to 24, NL-1058 EA Amsterdam and registered with the Companies Registrar of the Netherlands under number 57424756 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record that it represents the entire share capital of Intralot Finance Luxembourg S.A. (the Company), a Luxembourg public limited liability company (*société anonyme*), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177543, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 22 May 2013 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1706 of 16 July 2013, which articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, dated 14 June 2013, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Waiver of the convening notice; and
2. Addition of a third paragraph to article 5 of the Company's articles of association (the Articles).

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Sole Shareholder waives any convening notice requirements of the present general meeting, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which have been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to add a third paragraph to article 5 of the Articles, which paragraph will be read in its English version as follows:

" **5.3.** The Board of Directors is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board of Directors, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law. In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour de juillet,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Intralot Global Securities B.V., une société en commandite, valablement organisée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Nachtwachtlaan 20 à 24, NL-1058 EA Amsterdam, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 57424756 (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de Intralot Finance Luxembourg S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177543, constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 22 mai 2013, publié au Mémorial C numéro, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1706 du 16 Juillet 2013, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, préqualifié, daté du 14 juin 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation; et
2. Ajout d'un troisième alinéa à l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts).

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation et déclare avoir pleine connaissance du but des résolutions à prendre, qui lui ont été communiquées en avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un troisième alinéa à l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura la teneur suivante:

" **5.3.** Le Conseil d'Administration est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil d'Administration et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans le compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres conformément à la loi luxembourgeoise. De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres mentionné au paragraphe ci-dessus."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35066.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 05 août 2013.

Référence de publication: 2013112278/103.

(130136782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.